

AB PATRIMOINE

**Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 1 000 euros**

**Siège social : 9 Bis route de Woël
55210 ST MAURICE SOUS LES COTES
904 594 900 RCS BAR LE DUC**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le premier septembre,
A 9 heures,

Monsieur Alexandre BATTAVOINE,
demeurant 9 Bis route de Woël 55210 ST MAURICE SOUS LES COTES,
Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société
AB PATRIMOINE,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 9 Bis route de Woël, 55210 ST MAURICE SOUS LES COTES au 28 rue des Clercs 57000 METZ à compter du 1^{er} septembre 2024 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 28 rue des Clercs 57000 METZ."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

**L'Associé Unique
Alexandre BATTAVOINE**

